

DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE
JOUE EN CHARNIE

SCHEMA D' ASSAINISSEMENT
PLAN DE ZONAGE
ZONE CENTRALE

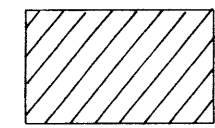
ECHELLE : 1 / 2 000

LEGENDE

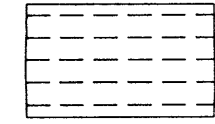
Annexé à la délibération du
2 mars 2001

Reçu à la Préfecture de la Sarthe
Le: 14 MARS 2001

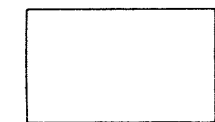
Le DRC N° 12



Secteur équipés ou à équiper en assainissement collectif
raccordé à la station d'épuration du bourg

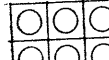


Secteur à équiper éventuellement d'un assainissement collectif
spécifique à la zone



Secteur non équipé d'assainissement
(assainissement autonome)

LEGENDE

- UA ZONE URBAINE CENTRALE OU LE PERMIS DE DEMOLIR EST IMPOSE
- UB ZONE URBAINE PERIPHERIQUE
- UBa SECTEUR DE LA ZONE UB NON DESSERVI PAR LE RESAU COLLECTIF D'ASSAINISSEMENT
- UZ ZONE URBAINE RESERVEE A L'ACCUEIL D'ACTIVITES
- NAa ZONE D'URBANISATION POUR L'HABITAT SOUS FORME D'OPERATIONS S'INTEGRANT DANS UN PLAN D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE
- NBa ZONE NATURELLE CONSTRUCTIBLE AU COUP PAR COUP SUR TERRAINS DE 1000 m² MINIMUM
- NC ZONE NATURELLE PROTEGEE POUR L'ACTIVITE AGRICOLE
- IND ZONE NATURELLE PROTEGEE POUR LES SITES ET PAYSAGES
- 2ND ZONE NATURELLE DESTINEE AUX EQUIPEMENTS DE SPORTS ET DE LOISIRS OUVERTS AU PUBLIC
-  ESPACES BOISES CLASSES
- V SECTEUR SUSCEPTIBLE D'ABRITER DES VESTIGES ARCHEOLOGIQUES
- S SECTEUR OU LES CONSTRUCTIONS SONT SOUMISES A DES NUISANCES SONORES
- TOU TE CONSTRUCTION NOUVELLE PRENANT ACCES DIRECTEMENT SUR CET AXE EST INTERDITE
- ~~~~~ CHEMINS DE RANDONNEE A PRESERVER

